

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 9 JUILLET 2020
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

20-75

**OBJET : Désignation des représentants élus au sein du conseil d'administration de Saint Maur
Habitat Paris Est MB**

Membres en exercice	90
Présents titulaires	77
Représentés	12
Absents	1

Votants	89
Abstention	0
Suffrages exprimés	89
Pour	89
Contre	

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENAHMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valerie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Emmanuel CHAMPETIER, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, , Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Pierre PELLE, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL

Représentés :

Éric BENSOUSSAN représenté par Céline MARTIN, Eveline BESNARD représentée par Florence CROCHETON, Adrien CAILLEREZ représenté par Sylvain BERRIOS, Brigitte CHAMBRE-MARTIN représentée par Laurent JEANNE, Sylvie CHARDIN représentée par Emmanuel CHAMPETIER, Pierre CHARDON représenté par Brigitte GAUVAIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Nassim LACHELACHE représenté par Anne KLOPP, Pierre LEBEAU représenté par Céline MARTIN, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Mary France PARRAIN représenté par Catherine PRIMEVERT

Absents :

Christian FAUTRE

CONSEIL DU TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 9 JUILLET 2020

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS ELUS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SAINT MAUR HABITAT PARIS EST MB

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment l'article L 5219-2 et l'article L 5219-5 VIII,

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment ces articles L 421-8, R 421-4 et suivants du code de la construction de l'habitat (CCH)

VU la délibération n°17-99 du Conseil de Territoire en date du 25 septembre 2017, actant du rattachement de l'OPH au Territoire, et fixant le nombre de membre à 17

CONSIDERANT qu'en application de l'article L 5219-5 VIII du CGCT, dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris, les offices publics d'habitat sont rattachés depuis le 31 décembre 2017 aux établissements publics territoriaux,

CONSIDERANT que dans le cadre du renouvellement de l'assemblée délibérante du Territoire, il convient de fixer le nombre de membres ayant voix délibérative du conseil d'administration de Saint Maur Habitat Paris Est MB et de procéder à la désignation des représentants élus,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

FIXE le nombre des administrateurs de l'OPH Saint Maur Habitat Paris Est MB à 17 membres

ARTICLE 2 :

DECIDE de procéder à la désignation des représentants de l'établissement public territorial Paris Est Marne et Bois :

BERRIOS Sylvain
JEANNE Laurent
GUILLARD Pierre
LEBEAU Pierre
LECUYER Nadia
LOUDINET Michel

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Territoire à prendre tous actes nécessaires à la bonne exécution de la présente

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



Olivier CAPITANIO

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20200709-DEL20-75-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

La présente délibération publiée est exécutoire à la date du 17/07/2020 en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T. Champigny-sur-Marne, le 17/07/2020